

Résumé

Même avant le grave séisme qui a frappé Christchurch, le redressement progressif attendu de l'économie néo-zélandaise était freiné par les efforts déployés par le secteur privé pour alléger sa dette et la fermeté persistante de la monnaie. Les mesures volontaristes de relance monétaire et la période de forte expansion budgétaire qui a fait suite à des décisions prises avant le ralentissement de l'activité mondiale ont soutenu l'économie pendant la récession, tout comme le dynamisme de l'Australie et de l'Asie et l'amélioration sensible des termes de l'échange. Les ménages, les entreprises et les exploitants agricoles s'efforcent d'assainir une situation financière excessivement tendue à la suite du boom immobilier. Les bilans du secteur privé non financier se sont sensiblement dégradés, le renchérissement des prix de l'immobilier et le sentiment de richesse s'étant traduit par un gonflement des dépenses des ménages. Le creusement du déficit des transactions courantes qui s'en est suivi a été en grande partie financé par des emprunts bancaires à l'étranger, ce qui n'a fait qu'alourdir une dette extérieure déjà considérable. La faiblesse de l'investissement productif et de l'épargne nationale a pendant quelque temps pénalisé la croissance. L'accélération de la croissance nécessitera des progrès sur un large front, notamment un assainissement plus poussé des finances publiques, qui passera par une contraction des dépenses, doublé de réformes du système fiscal et des pensions visant à soutenir l'épargne des ménages. Ces mesures permettraient le maintien pendant plus longtemps de faibles taux d'intérêt et une plus grande marge d'assouplissement du taux de change, ce qui aurait pour effet de faciliter le nécessaire rééquilibrage de l'économie, en stimulant la production de biens et services exportables.

Le régime fiscal favorable à l'immobilier et des contraintes réglementaires inefficaces s'exerçant sur l'offre devraient être supprimés. Ces distorsions ont amplifié la hausse des prix des logements, ce qui a entraîné de fortes inégalités patrimoniales et une forte dépendance de la situation financière à long terme des ménages à l'égard de la valeur par nature volatile des biens immobiliers. L'étroitesse des marchés financiers due à la faiblesse de l'épargne nationale contribue également à l'attrait de la pierre comme instrument d'épargne par rapport aux actifs financiers. Malgré la chute de la demande de logements, les prix de l'immobilier demeurent à des niveaux élevés par rapport aux loyers et aux revenus moyens, ce qui pénalise les ménages modestes et alourdit les pressions qui pèsent sur le logement social. Bien que les pouvoirs publics aient pris des mesures pour remédier à certaines distorsions fiscales et inefficacités dans l'offre de logement social, la priorité doit être d'engager de nouvelles réformes fiscales afin d'assurer des règles du jeu identiques pour les décisions d'épargne et d'investissement, tout en améliorant l'efficacité des politiques d'aménagement du territoire et le système global d'urbanisme.

Renouer avec des pratiques réglementaires exemplaires et améliorer la gestion des actifs considérables détenus par l'État pourraient contribuer à doper la croissance de la productivité. Selon les indicateurs de l'OCDE, la position de chef de file longtemps détenue par la Nouvelle-Zélande en matière de réglementation des marchés de produits s'est érodée au cours de la dernière décennie environ. La qualité de la réglementation s'est effritée, et la part des actifs économiques contrôlés par l'État a augmenté, contrairement aux tendances enregistrées à l'échelle de l'OCDE. Par conséquent,

la Nouvelle-Zélande voit s'éloigner un peu plus son objectif de rattraper le niveau de vie de l'OCDE, et notamment de l'Australie, d'ici 2025. Signe encourageant, le gouvernement a pris des mesures pour renforcer son système de gestion réglementaire, et un projet de loi sur la responsabilité réglementaire destiné à accroître la responsabilité et la transparence a été soumis au Parlement. En outre, le gouvernement envisage, en cas de réélection, de privatiser partiellement certaines entreprises publiques stratégiques. D'autres mesures devraient être prises en vue de renforcer le cadre de la gouvernance réglementaire afin d'améliorer le climat général de l'investissement. La poursuite de la coopération et de l'harmonisation réglementaire avec l'Australie dans les domaines concernés serait un autre moyen de lever les obstacles à la concurrence et aux échanges.

La croissance verte concourrait à consolider le potentiel de croissance à long terme de la Nouvelle-Zélande. En tant qu'exportateur de biens et de services axés sur les ressources naturelles, et notamment de produits laitiers et de services touristiques, sa réputation dépend de l'intégrité environnementale de sa production et de ses politiques. À cette fin, le pays a commencé à mettre en place l'un des systèmes d'échange de droits d'émission les plus complets au monde, afin de satisfaire à ses obligations au titre du protocole de Kyoto. Toutefois, les possibilités d'atténuation sont limitées par la part élevée de l'énergie hydroélectrique dans sa production d'électricité et de l'agriculture dans son bilan global d'émissions de GES. Il faudra renforcer le signal adressé par la tarification du carbone afin d'encourager l'élaboration et l'adoption de technologies propres, même si les avancées dans cette direction seront nécessairement fonction de l'évolution vers la conclusion d'un accord international de vaste portée. Les instruments économiques qui permettent de valoriser les actifs naturels doivent être utilisés plus largement, notamment pour assurer une allocation plus efficiente de l'eau.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: New Zealand 2011

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Résumé », dans *OECD Economic Surveys: New Zealand 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2011-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.